SECOURISME

SST : sauveteur secouriste du travail

En présentiel · 14 heures

DURÉE
14 heures
De 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 16H30

LIEU
Dans les locaux du CFSI Formations Ou sur le site de l'entreprise

DÉLAI D'ACCÈS
Prendre contact avec le service commercial du CFSI Formations.

VALIDATION
Carte SST valable 24 mois · Certificat de réalisation de la formation

Objectifs

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise, et des procédures spécifiques et mise à jour des nouvelles techniques d'intervention (recommandation INRS)

POUR QUI ?

Personnel souhaitant acquérir les bases en matière de prévention secourisme

Toute situation de handicap sera étudiée avec le Référent Handicap du Centre.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

Le programme

Domaine de compétence 1

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

1re partie : Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

- Le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise

- Mobiliser ses connaissances de cadre juridique lors de son intervention

2e partie : Être capable de réaliser une protection adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Reconnaitre, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger

3e partie : Être capable d'examiner la victime avant la mise en œuvre de l'action choisie

- Reconnaitre la présence d'un des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Capable d'associer aux signes décelés les résultats à atteindre et de les prioriser

4e partie : Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Capable de choisir, dans les témoins, celui qui est le plus apte à déclencher l'alerte
- Transmettre au secours ou la personne choisie les éléments du message

5e partie : Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

- Déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Vérifier par observation, la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de la victime

Domaine de compétence 2

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

1re partie : Être capable de situer son rôle de sst dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Appréhender les notions de base en matière de prévention
- Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

2e partie : Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- Supprimer ou réduire ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

3e partie : Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifier et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

À noter : Les stagiaires doivent impérativement se munir d'une tenue vestimentaire non synthétique adaptée aux exercices pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation certificative des stagiaires selon la grille INRS

MOYENS TECHNIQUES

Salles équipées de matériel multimédia

Matériels spécifiques :

Défibrillateur de formation avec accessoires,

Mannequins (adulte, enfant, nourrisson) avec peaux de visages individuelles ou dispositif de protection individuelle,

Matériels pour réalisations des simulations,

PROFIL DU FORMATEUR

Formateur titulaire de la « carte pro formateur » délivrée par le CNAPS, diplômé SSIAP 2 et/ou SSIAP 3 et titulaire du certificat de formateur SST (INRS).

Formateur disposant des compétences techniques et pédagogiques ainsi que d'une solide expérience terrain en sécurité pour transmettre ses connaissances et savoir-faire